

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze septembre à 9 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Andrée BUCCHARLES, le maire.

Date de convocation du conseil municipal :

Etaient présents : MM. BONNAMOUR, FERRANDON, PERRIER, NINOT, SIMON Mmes BUCCHARLES, PINFORT, ROBERT.

Etaient absents excusés : Mme BOULANGER qui a donné pouvoir à Mme BUCCHARLES
Et M. CHATET

Secrétaire de séance : M. Charles SIMON

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre la Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

Considérant que la C.L.E.T.C. s'est réunie le 17 juin 2019 afin de valoriser les charges transférées par la Commune de Gannat suite aux transferts des compétences « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » et « portage de repas » à la Communauté de Communes.

Considérant que le rapport de la C.L.E.T.C. joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.

Considérant que l'application de cette méthode conduit :

- à un transfert de charges d'un montant de 113 000 € pour la Ville de Gannat pour le transfert de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- à un transfert de charges d'un montant de 15 000 € pour la Ville de Gannat pour le transfert du portage de repas.
- à une réduction de l'attribution de compensation de la Ville de Gannat d'un montant de 128 291 €

Après en avoir délibéré, **par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

1.- approuve le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 17 juin 2019 joint en annexe,

2.- autorise en conséquence Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

SDE 03-Adhésion des trois villes Montluçon, Moulins, Vichy

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE 03, Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier regroupant 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces demandes d'adhésion font suite aux délibérations suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montluçon en date du 27 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Moulins en date du 14 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Vichy en date du 24 juin 2019

Le SDE 03 a approuvé les demandes d'adhésion par délibération du comité syndical le 11 juillet 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et EPCI à fiscalité propre adhérant au syndicat de se prononcer sur cette adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18,

Considérant la délibération du 27 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de Montluçon sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération du 14 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de Moulins sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération du 24 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de Vichy sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération du 11 juillet 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier acceptant les trois demandes d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020,

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020.

Groupement de commande relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance de défibrillateurs

Les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique encadrent les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

La Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne se propose d'être le coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de défibrillateurs.

Le groupement de commande permet ainsi de mettre en œuvre une procédure unique pour toutes les collectivités souhaitant participer et s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics au sein de l'intercommunalité.

La Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne, dans son rôle de Coordonnateur, assure l'organisation et la mise en œuvre de la procédure de passation du marché public nécessaire au choix du prestataire jusqu'à la notification dudit marché.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Chaque membre du groupement demeure responsable de l'exécution de ses propres prestations objet du marché ainsi que du règlement des dépenses correspondantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'acquisition, l'installation et la maintenance de défibrillateurs

Le Conseil Municipal propose par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'acquisition, l'installation et la maintenance de défibrillateurs annexée à la présente délibération
- **D'adhérer** au groupement de commandes
- **De donner** mandat à Madame le Maire ou son représentant pour signer la convention constitutive du groupement de commande et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **De donner** mandat à Madame la Présidente de la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne ou son représentant pour signer et notifier le marché dont la collectivité sera partie prenante
- **De s'engager** à régler les sommes dues au titre des commandes dont la collectivité est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Travaux de voirie 2019 et Fonds de concours 2019

Le Conseil Municipal,

Vu les devis pour les travaux de voirie 2019, dont celui proposé par la société LA COLAS pour la route du sable à tizon, d'un montant de 6 285 € HT.

Vu l'enveloppe 2019 pour le fonds de concours « Mise en valeur des communes » de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne

Considérant que la commune avec l'aide du fonds de concours peut financer ces travaux
Après en avoir délibéré,

DECIDE par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

LA REALISATION des travaux de voirie conformément au devis de la société LA COLAS

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses : Travaux 6 285€ HT

Recettes : Com Com 3 061 €

Commune 3 224 €

AUTORISE, Madame le Maire à solliciter l'aide « Mise en valeur des communes » auprès de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne

Biens de l'actif mis à la réforme

Madame le maire, donne lecture des biens de l'actif mis à la réforme pour l'année 2019 :

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Bien	N° d'inventaire	date acquisition	valeur acquisition	Compte d'imputation
Fauchause Khun	171	2003	840,00	21578
Tronçonneuse echo	21		411,61	21571
Débroussailleuse	23	1989	547,89	21571
Illumination Noël	199	2006	1926,76	21578
Ordinateur Pro	160	2002	1 857,82	2 183
Photocopieur Konica	177	2003	2093	2183
Imprimante HP 1015	184	2004	328,9	2183
Photocopieur Minolta	31	2003	2 298,17	2183
Ecran couleur Samsung	34	1990	1 606,77	2183
Lave vaisselle	46	1992	2 376,10	2188
Tableau	39		30,56	2184
Evier	60		442,07	2188

Le Conseil Municipal,

Considérant que ces biens n'ont pu être inscrits dans l'état de l'actif de la commune du fait de leur destruction

Après délibération, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de retirer ces biens de l'état de l'actif de la commune

Autorise Madame le maire à signer les papiers nécessaires à l'exécution de cette décision.

Concours de pétanque dans le cadre du festival viticole et gourmand acceptation du chèque

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Foyer Culturel Laïque de Fourilles lui a donné un chèque de 279,80€, correspondant au bénéfice du concours de pétanque du 15 août 2019 qui a eu lieu à Fourilles dans le cadre du festival viticole et gourmand, moins les 100€ de participation de la bibliothèque à l'animation du 7 septembre 2019 sur « la recherche d'eau par un sourcier ».

Après délibération, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Le conseil municipal autorise madame le maire encaisser ce chèque

- L'encaissement du chèque de 279,80€ part de la commune sur bénéfice de la pétanque du 15 août 2019 du festival viticole et gourmand.

Adhésion à Wolframines « la bosse des minéraux »

Madame le maire informe le conseil municipal que le président du musée « la bosse des minéraux » sollicite la commune pour adhérer à l'association moyennant une cotisation annuelle de 20€.

Après délibération, par 9 voix pour 0 contre et 0 abstention

Le conseil municipal décide d'adhérer Wolframines « la bosse des minéraux » car il s'agit de l'histoire minière de notre région, pour une cotisation de 20€.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération modificative budgétaire N° 2

Madame le maire explique au Conseil Municipal que lors du vote du budget 2019, les travaux de voiries n'avaient pas été inscrit au budget, ainsi que le FPIC et qu'il est nécessaire de la faire

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire ci-dessous :

Objets : Travaux voirie et FPIC

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) - 128 : Autres install., matériel et	1 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	6 456,00
2313 (23) - 132 : Constructions	475,00	13251 (13) : GFP de rattachement	3 061,00
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	7 542,00		
	9 517,00		9 517,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	6 456,00	73223 (73) : Fds de péréquation des ress co	4 588,00
615232 (011) : Réseaux	-1 609,00	7713 (77) : Libéralités reçues	279,00
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	20,00		
	4 867,00		4 867,00
Total Dépenses	14 384,00	Total Recettes	14 384,00

Cérémonie du 11 novembre

Programme chargé pour ce 11 novembre 2019 :

Heure retenue pour la cérémonie : **10 heures**

Avec la participation des renardeaux souhaitée pour le dépôt de gerbe, la lecture partagée du discours officiel, avec la sonnerie aux morts et la marseillaise.

Palmarès des **maisons fleuries** avec remises des récompenses.

Remises médailles : Petite cérémonie en toute simplicité pour remercier notre secrétaire de mairie et quatre élus pour leurs années au service de notre commune et de ses habitants.

Toujours soucieux de l'utilisation des fonds publics, les récipiendaires d'un commun accord, ne souhaitent pas l'attribution d'un cadeau et de plus les deux médaillés « or » offriront le vin et le champagne pour le vin d'honneur.

Réunions extérieures

- *Aires d'accueil des gens du voyage* :

Deux aires sur le territoire :

Saint Pourçain : 35 emplacements, 70 places avec comme mode de gestion une délégation de service public avec la Société VAGO : fin 31 mai 2021.

Taux d'occupation 56%, charges de fonctionnement : 132 090, participation de la collectivité : 65 264 euros

Gannat : 10 emplacements, 20 places avec comme mode de gestion une convention prestation de service, prestataire Société VAGO fin 31 mai 2021.

Taux d'occupation 43%. A charge pour la collectivité : 21 000 euros.

- *Aides au logement* :

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Une OPAH de revitalisation rurale est mise en place depuis le premier mai 2018 et s'étalera jusqu'en avril 2023.

Différentes aides peuvent s'étaler de 50% pour les ressources très modestes, 35%, 15% ou donner lieu à un montant forfaitaire.

Informations diverses**COM COM**

Le Conseil des Maires a décidé d'opter dans le cadre de la recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes pour la répartition des sièges selon l'accord de droit commun ce qui permet à chaque commune de disposer d'au moins un siège, le total de ceux-ci étant de 86 au lieu de 87. La commune d'Ebreuil perd un siège. Les communes membres n'ont donc pas d'obligation des délibérer.

SIVOM

Contrôles des bouches d'incendie : RAS

Réhabilitation assainissement. Le contrôle effectué au 1 route d'ussel fait ressortir des anomalies. Compte tenu, dans l'immédiat de l'incertitude du devenir de cette maison, les membres du conseil pensent qu'il vaut mieux laisser en l'état et suivant les circonstances faire le nécessaire.

WIFI 03.

Proposition du conseil général pour accompagner les communes qui souhaitent s'équiper d'espace WIFI moyennant une participation mensuelle de 12 € HT/borne. Le problème reste le débit.

Le conseil n'envisage pas une suite favorable tant que le débit sera aussi instable à Fourilles.

LES RENARDEAUX :

Un état des lieux rapide fait ressortir sur les trois dernières années une baisse sensible chaque année des participants avec une motivation moindre.

Les animatrices souhaitent arrêter cette activité à fin décembre :

En septembre il y aura « MAGIC COLOR » avec les animatrices de la MAGIC et les parents, rien de prévu sur octobre et sur novembre s'il y a des volontaires l'atelier cuisine avec les aînés pourra avoir lieu.

LA BIBLIOTHEQUE

Hélène a fait part de l'arrêter de sa contribution au 31 mars 2020.

SECHERESSE 2019 :

Suite à la sécheresse de nombreuses fissures apparaissent sur les habitations.

La mairie diffusera une information auprès des habitants afin que les personnes concernées puissent se signaler.

Comme prévu le nettoyage de la maison Gabrielle a été faite par une entreprise.

Il serait vraisemblablement très judicieux à la fin de chaque mandat de renouveler cette action.

Commissions et réunions programmées :

Commission travaux : Vendredi 4 octobre à 17h

Commission bulletin municipal : Jeudi 26 septembre à 18h

Réunion bilan concours pétanque : Vendredi 27 septembre à 19 h avec les 3 autres communes.

Réunion du conseil municipal : Samedi 30 novembre à 9h